



LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DE TENNIS DE TABLE

Siège : 32 rue d'Abbeville, 59400 CAMBRAI

☎ : 03 27 79 67 00 @ : contact@liguehdfft.fr - 🌐 <https://liguehdfft.fr>

Pôle de Beauvais : BP 90966 60009 BEAUVAIS CEDEX

☎ : 06 24 63 23 63 @ : contact.sportif@liguehdfft.fr

JURY D'APPEL

Compte-rendu de la réunion tenue en visioconférence en date du mardi 23 avril 2024 à 20 h

Objet : Appel du club Tourcoing JG de la décision de la commission sportive régionale du 20 février 2024

Présents : Jean-Pierre Delattre, faisant fonction de Président du jury d'appel
Jean-Marc André, Dominique Coisne, Frédérique Deschamps, Jacques Deschamps et Corine Molins, membres du jury d'appel
Stéphane Dekeukelaere, Tourcoing JG

Excusé : Patrick Lustremant, Président du jury d'appel

Les parties concernées ont été avisées pour assister ou se faire représenter à la présente réunion conformément à l'article 33.6 du règlement intérieur.

Résumé des faits :

- Le 3 février 2024, le joueur Said Bensassi abandonne à la fin de la deuxième manche du double 2 lors de la rencontre régionale 1 poule 2 Sin le Noble TT 2 – Tourcoing JG 1 ; le club Tourcoing JG fait parvenir à la ligue Hauts-de-France un certificat médical daté du 4 février 2024 pour le joueur Said Bensassi indiquant une dispense de sport pendant au minimum 3 semaines ; le résultat de la rencontre est entériné par la commission sportive régionale.
- Le 10 février 2024, le joueur Said Bensassi participe à la rencontre de de régionale 1 poule 2 Tourcoing JG 1 – Mons TT 1 ; le résultat de la rencontre est : Mons TT 1 bat Tourcoing JG 1 8/6.
- Le 20 février 2024, la commission sportive régionale indique que le joueur Said Bensassi avait fourni un certificat médical avec une dispense de sport jusqu'au 25 février 2024 ; en conséquence le joueur n'était pas qualifié et le résultat de la rencontre devient : Mons TT 1 bat Tourcoing JG 1 14/0 et 3/0 points rencontre, défaite par pénalité.
- Le 27 février 2024, le club Tourcoing JG fait appel de la décision de la commission sportive régionale.
- Le 15 mars 2024, le club Tourcoing JG fait parvenir à la ligue Hauts-de-France un certificat médical de guérison daté du 9 février 2024.

Vu le rapport de Patrick Lustremant, instructeur du dossier,

Vu l'ensemble des pièces du dossier,

Après avoir entendu Stéphane Dekeukelaere

Considérant que :

- Le certificat médical fourni par le club Tourcoing JG daté du 4 février 2024 indique une inaptitude temporaire au sport du joueur Said Bensassi jusqu'au 25 février 2024 ;
- Au vu des éléments en sa possession, la commission sportive régionale a considéré que le joueur Said Bensassi n'était pas qualifié pour disputer une compétition le 10 février 2024 ;
- Le certificat médical de guérison daté du 9 février 2024 aurait dû être transmis à la ligue Hauts-de-France dès la participation du joueur à une compétition et non plus d'un mois après ladite compétition ;

Par ces motifs, le jury d'appel, conformément à l'article 33.4 du règlement intérieur, décide à l'unanimité de confirmer la décision de la commission sportive régionale :

Mons TT 1 bat Tourcoing JG 1 14/0 et 3/0 points rencontre, défaite par pénalité

Conformément à l'article I.101 des règlements sportifs fédéraux, cette décision est susceptible d'appel devant le jury d'appel fédéral dans les 15 jours suivant la notification.

Jean-Pierre Delattre
Membre du jury d'appel

Corine Molins
Membre du jury d'appel